

notamment Affaires indiennes et du Nord Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Transports Canada, Patrimoine canadien, et Pêches et Océans.

L'UNION DES EFFORTS : RAFFERMIR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET CIRCUMPOLAIRE

Les expériences tirées de l'Arctique canadien peuvent contribuer beaucoup aux processus internationaux. L'élaboration de stratégies planétaire et circumpolaire pour protéger ou promouvoir le développement durable dans l'Arctique canadien repose essentiellement sur la coopération régionale et internationale.

Comme d'autres régions du monde, le Nord est touché par les activités de ses nombreux voisins. Les polluants transfrontaliers s'accumulent dans les eaux ainsi que dans la flore et la faune du Nord, avec une tendance à se concentrer davantage à un niveau plus élevé dans la chaîne alimentaire. Dans l'organisme de certains Inuits de l'Arctique canadien par exemple, on trouve des taux élevés et préoccupants de polluants organiques persistants (POP) et de métaux lourds qui se sont accumulés du fait de leur régime alimentaire basé sur la consommation de mammifères marins. Comme bon nombre des polluants proviennent de l'extérieur de la région arctique, la coopération entre les pays du monde s'impose pour trouver des solutions à long terme. Le gouvernement du Canada et les peuples autochtones s'emploient activement à promouvoir une intervention internationale pour aborder ces enjeux planétaires, en soulignant la dimension humaine.

Questions internationales

Pollution transfrontalière à grande distance

Le gouvernement du Canada et les collectivités autochtones du Nord sont très préoccupés par les effets de la pollution sur les écosystèmes nordiques et la santé humaine et ont uni leurs efforts à ceux de la communauté internationale pour faire adopter des traités régionaux et internationaux ayant force obligatoire dans le but de réduire la pollution transfrontalière à grande distance et notamment celle attribuable aux POP. Le financement fédéral s'étend au Canadian Arctic Indigenous Peoples Against POPs (CAIPAP) afin de permettre aux peuples autochtones de prendre une part active aux activités internationales visant à réduire de tels contaminants. Au nombre des succès récents figure l'ajout d'un protocole régional sur les POP à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la

L'Arctique compte près des deux tiers du littoral canadien, l'un des plus longs du monde. Pêches et Océans (P&O) s'est engagé à appliquer sa stratégie de développement durable en faisant appel à une intendance partagée et à trouver des façons novatrices de développer cette approche. P&O conclut des ententes avec des collectivités autochtones du Nord pour gérer les ressources selon leurs droits issus de traités. La Stratégie des pêches autochtones, lancée en 1992, en est un exemple important. Avec l'entrée en vigueur en 1997 de la Loi sur les océans, ce ministère a entrepris d'élaborer un cadre coordonné pour protéger l'intégrité des écosystèmes océaniques et pour amener le public, y compris les peuples autochtones, à participer à l'élaboration de politiques axées sur le développement durable des ressources côtières. Il s'agit de la première loi fédérale à mandater expressément un ministère ou un organisme fédéral à mettre à contribution les connaissances écologiques traditionnelles des peuples autochtones.